

Une rédaction d'Alterpresse ... Une publication du Collectif Haïti de France
avec le soutien de la Fokal

N°989

8 décembre 2010

- **Une fin d'année 2010 tumultueuse**
- **Appels au calme et aux recours institutionnels, de la présidence et de pays étrangers**
- **La Minustah considère "sérieusement" un rapport l'incriminant dans la propagation de la maladie**

>> Une fin d'année 2010 tumultueuse en Haïti

Une puissante montée de revendications post-électorales violentes a commencé à embraser la république d'Haïti à l'annonce, mardi soir 7 décembre 2010, des résultats préliminaires de la présidentielle et des législatives du 28 novembre, soupçonnées de fraudes et d'irrégularités flagrantes depuis le jour même du scrutin.

Cette situation compliquée survient 2 mois avant la fin de mandat du président René Garcia Préval, prévu pour le 7 février 2011, et dans un contexte d'extension de la maladie de choléra (depuis le 19 octobre) et d'impacts encore présents du séisme destructeur du 12 janvier 2010.

Barricades de pneus usagés enflammés, jets de pierre et de tessons de bouteilles ont été la note dominante, en divers points du territoire national, pendant environ 24 heures, après la publication des résultats préliminaires des élections. Port-au-Prince, la capitale politique et administrative, a vu défiler, le mercredi 8 décembre, plusieurs milliers de personnes demandant le respect de leur vote et scandant des slogans hostiles à Préval et à sa plateforme politique "Inite" (Unité).

Dans cette atmosphère de fronde, 4 jeunes ont trouvé la mort par balles : 3 aux Cayes, dans la troisième ville du pays, à environ 200 km au sud de Port-au-Prince, au cours d'échauffourées avec la Mission des Nations unies de stabilisation en Haïti (Minustah); 1 au Cap-Haïtien, dans la deuxième de la ville du pays, au cours d'affrontements avec des partisans de "Inite".

Parmi les troubles les plus violents de réprobation des résultats préliminaires, proclamés par le Conseil électoral provisoire (Cep), figurent ceux enregistrés aux Cayes (Sud), lors du saccage et de l'incendie Bureau électoral départemental (Bed)..

Plusieurs autres bureaux publics ont été incendiés, dont la branche méridionale de la direction générale des impôts (Dgi), les douanes et le parquet, ainsi qu'un local de la Minustah et Radio Lebon FM, une station appartenant à un candidat du parti officiel Unité.

Comme celles de plusieurs autres villes du pays, les rues des Cayes sont barricadées, tandis que des groupes armés de machettes et de bâtons circulent dans divers quartiers où la présence de la police est peu visible. Des photos et affiches géantes du candidat officiel à la présidence, Jude Célestin, 48 ans, ont été détruites.

A Port-au-Prince, plusieurs centaines de personnes ont saccagé et partiellement incendié un bureau du parti Unité. Une personne a été blessée par balle à l'occasion.

Les auteurs de l'incident, qui transportaient des affiches du candidat à la présidence de "Repons peyizan", Joseph Michel Martelly, 49 ans, arrivé en 3^e position, dans les résultats préliminaires, ont exprimé leur indignation face au nombre de voix attribuées à leur favori, qu'ils jugent frauduleuses.

Les résultats préliminaires, publiés par le Cep, accordent 31.37 % de suffrages à la candidate à la présidence du Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (Rdn), Myrlande Hyppolite Manigat, 70 ans; 22.48 % à Célestin et 21.84 % à Martelly.

Des milliers de personnes ont également participé à de violentes manifestations à Carrefour (secteur sud), à Delmas (secteur nord) et Pétionville (périphérie est), tandis qu'une forte tension règne dans plusieurs autres départements géographiques du pays. A Saint-Marc (Artibonite. Nord), la Minustah a fait usage de gaz lacrymogènes, en fin d'après-midi du 8 décembre, pour disperser une foule en colère.

A Port-au-Prince (où les rues sont barricadées par divers débris, pierres et poubelles métalliques) et dans plusieurs autres villes du pays, l'ensemble des activités est paralysé. Les bureaux publics et privés ainsi que le commerce, les banques et établissements d'enseignement sont fermés. Les vendeurs informels se font très rares.

Les troubles ont éclaté dans la nuit du 7 décembre, tout de suite après la proclamation des résultats, et des milliers de personnes n'ont pas hésité à descendre dans les rues pour manifester leur colère.

Le gouvernement américain a rapidement réagi et estimé que les résultats ne refléteraient pas totalement la volonté populaire.

Depuis le vote du 28 novembre, une douzaine de candidats à la présidence, qui réclament l'annulation du scrutin, ont mobilisé dans les rues beaucoup de leurs sympathisants, notamment les jeudi 2 et dimanche 5 décembre 2010, afin de porter le Cep à ne pas poursuivre le processus électoral qualifié de "vicié".

>> Appels au calme et aux recours institutionnels, de la présidence et de pays étrangers.

Pendant que le conseil électoral provisoire affirme avoir publié fidèlement les données transmises par le centre de tabulation des résultats, la présidence en Haïti ainsi que diverses voix dans la communauté internationale lancent des appels au calme et à l'utilisation des voies de recours institutionnels quant aux résultats préliminaires du vote du 28 novembre, mis en question par plusieurs candidats.

En principe, les candidats ont un délai allant jusqu'au 10 décembre pour produire leurs contestations auprès des bureaux de contentieux électoraux départementaux (Bced) et nationaux (Bcen) avant la publication des résultats définitifs du vote, prévue pour le 20 décembre.

Seul le processus de contestations auprès du tribunal électoral peut contribuer à ce que le vote du 28 novembre reflète la volonté du peuple, indique Préval admettant qu'il y a eu des « problèmes » et des « fraudes ».

Préval rappelle que la mission d'observation de l'Organisation des Etats américains et de la communauté des pays des Caraïbes (Oea/Caricom) a reconnu la « validité » des élections, en dépit des « problèmes » qui ont été enregistrés.

« L'ambassade des États-Unis n'est pas le Cep », a déclaré le 8 décembre le président Préval, en réponse aux préoccupations de la représentation diplomatique américaine concernant les résultats des élections qui ne refléteraient pas la volonté populaire.

« Le juge de ligne n'est pas l'arbitre », souligne Préval dans une entrevue accordée à la radio d'État en sa résidence à Laboule (périphérie est).

Mardi soir, l'ambassade américaine a fait savoir que « le gouvernement des États-Unis est préoccupé par la

publication des résultats préliminaires des élections (...), qui ne correspondent pas avec les résultats publiés par le conseil national d'observation électorale (Cno) ».

Le Cno, qui avait déployé plus de 5.500 observateurs et observé le dépouillement dans 1.600 centres de vote à travers le pays, avait prévu un second tour entre Myrlande Manigat et Michel Martelly, classé cependant en 3^e position dans les résultats préliminaires (soit un écart de moins d'un point entre Jude Célestin et Michel Martelly).

Dans son rapport d'observation, le Cno recommande une évaluation, par une commission indépendante, du scrutin du 28 novembre en vue de « fixer la responsabilité du Cep et prendre les mesures appropriées » en ce qui concerne les nombreuses irrégularités ayant entaché la journée de vote.

« Le Cno n'est pas le Cep », rétorque Préval, qui lance un appel au calme aux milliers de personnes qui ont violemment manifesté dans les rues de plusieurs villes du pays.

Condamnant le « désordre » causé par les violentes manifestations qui ont fait au moins 4 morts, trois aux Cayes (Sud) et l'autre au Cap Haïtien (Nord) ainsi qu'une dizaine de blessés, Préval a demandé à la police nationale d'Haïti (Pnh) de « faire son travail » et aux forces onusiennes d'appuyer l'institution policière pour ramener le calme dans le pays.

En début d'après-midi du 8 décembre, des patrouilles de la Pnh et de la Minustah ont été observées dans quelques quartiers, et les forces de l'ordre ont utilisé du gaz lacrymogène pour tenter de disperser des manifestants.

>> La Minustah considère « sérieusement » un rapport l'incriminant dans la propagation du choléra.

La Minustah « prend sérieusement » un rapport, rendu public en France et selon lequel un de ses contingents militaires (des soldats népalais) aurait été, en octobre 2010, à l'origine de la propagation du choléra sur le territoire national caribéen, indique AlterPresse.

« Toutefois, c'est un rapport parmi tant d'autres », « une hypothèse parmi tant d'autres », essaie de nuancer Vincenzo Pugliese, porte-parole adjoint de la Minustah, ajoutant qu'il s'agit d' « un élément du puzzle » et qu'il n'y a jusqu'ici « aucune évidence scientifique » par rapport à la source de la maladie.

L'épidémie de choléra, qui a déjà tué 2,120 personnes dans le pays, entre le 19 octobre et le 5 décembre 2010, est partie de la base des casques bleus à Mirebalais, à une quarantaine de kilomètres au nord-est de la capitale, rapporte une dépêche en date du 7 décembre de l'Agence France Presse (Afp) se référant au rapport d'experts en France.

La bactérie est apparue à partir de « l'introduction massive de matière fécale dans le fleuve Artibonite », confirme le

rapport d'experts transmis au ministère français des affaires étrangères et européennes (Mae).

Le rapport, qui pointe la base du contingent népalais de la Minustah comme foyer de l'épidémie, aurait été remis à l'Organisation des Nations Unies (Onu) qui a ouvert une enquête, souligne l'Afp.

Depuis la découverte de la maladie de choléra, le 19 octobre, les riverains de la rivière « Mèy », un des affluents du fleuve Artibonite à Mirebalais, accusaient continuellement directement le contingent népalais de la Minustah d'avoir provoqué l'épidémie de choléra qui a entraîné de violentes manifestations de rue en divers points du territoire national. Ce que, en privé, des spécialistes en Haïti corroboraient.

Cependant, le lundi 22 novembre, les Nations Unies affirmaient ne pas avoir l'intention de retirer le contingent népalais de la Minustah.